



MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA PROMOTION DES PME

Abidjan, le 4 mars 2023

COMMUNIQUÉ

PÉRIODE DES SOLDES 2023

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME informe la population et l'ensemble des opérateurs économiques que, conformément aux dispositions du décret n°2013-167 du 06 mars 2013 portant organisation des ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes, la première période réglementaire dédiée à l'organisation des ventes soldes de l'année 2023 aura lieu du **10 au 31 mars 2023**.

Les commerçants désireux d'organiser des ventes soldes sont autorisés à le faire conformément aux dispositions du décret ci-dessus.

L'instauration des périodes de ventes soldes permet d'une part aux commerçants et aux consommateurs de faire de bonnes affaires et d'autre part promeut la lutte contre la vie chère.



Des équipes du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME sillonneront les magasins organisant des ventes soldes en vue de s'assurer de l'application effective desdites dispositions.

Infoline : **+225 27 20 22 95 28** ou **+225 27 20 22 57 27** / Whatsapp : **05 00 55 55 55**

Souleymane DIARRASSOUBA

Pour toute authentification des communiqués du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, rendez-vous sur les sites : www.gouv.ci, www.commerce.gouv.ci et sur la page Facebook/commerceindustrie225

Immeuble Postel 2001, 18^{ème} étage
BP V 142/143 Abidjan Tél: (+225) 27 20 22 95 28
E-Mail: info@commerce.gouv.ci

 facebook.com/commerceindustrie225  www.commerce.gouv.ci